

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EPCI BAYEUX INTERCOM (SAINT-VIGOR LE GRAND)

SAS FONCIM

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (AE) ET À LA DÉLIVRANCE DE TROIS (3) PERMIS D'AMÉNAGER (PA) DU « SECTEUR CHEMIN DE MAGNY » CONCERNANT UN PROJET « D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT – 180 LOTS » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-VIGOR LE GRAND (14 663)

Par arrêté du 06 mars 2023, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la demande d'une autorisation environnementale (AE) au titre de l'article L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement et à la demande de trois (3) permis d'aménager.

La « SAS FONCIM » souhaite aménager un nouveau quartier d'habitat et un parc de gestion des eaux de pluie, chemin de Magny sur la commune de SAINT-VIGOR-LE-GRAND. Les objectifs recherchés par cet aménagement visent à répondre aux enjeux de développement de la commune de SAINT-VIGOR LE GRAND, précisés dans le plan local d'urbanisme intercommunal de Bayeux Intercom (PLUi) approuvé en janvier 2020, ainsi que de création de logements définis par le Schéma de Cohérence territoriale du Bessin (SCoT) révisé en 2018.

Ce nouveau quartier compte trois zones, dont 2 seront urbanisées. La superficie globale du projet est de 11,02 ha. Le périmètre de l'évaluation environnementale réalisée couvre les trois zones et par conséquent l'ensemble du projet. La réalisation du projet est prévue sur une durée de huit ans, à raison d'environ vingt (20) logements par an.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 7 février 2023 Monsieur Alain ESTEVE, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du samedi 25 mars à 09h00 au mardi 25 avril 2023 à 12h00. La mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieu, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et de l'EPCI Bayeux Intercom au public suivants :

Lieu	Jours et horaire
Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND 9, rue de la Mairie – 14 400 SAINT-VIGOR LE GRAND Téléphone : 02 31 92 10 23 Adresse Web : https://www.saintvigorlegrand.fr/ ; Courriel : https://www.saintvigorlegrand.fr/ courriel : https://www.saintv	Du mardi au samedi : 9h00-12h00,Le lundi et le vendredi : 13h30-16h30
BAYEUX INTERCOM 4 place Gauquelin Despallières – 14 400 Bayeux Téléphone : 02 31 51 63 00 Adresse Web : https://bayeux-intercom.fr/; Courriel :https://bayeux-intercom.fr/infos/contact/	• Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/4448
- sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30,
10, boulevard général Vanier – 14 000 CAEN	– le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Alain ESTEVE, au plus tard le mardi 25 avril 2023 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie – 9, rue de la Mairie – 14 400 SAINT-VIGOR LE GRAND.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : http://www.calvados.gouv.fr en suivant la rubrique ci-dessous :

Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours

Madame Delphine JEAN, Présidente de la « SAS FONCIM », demeurant au 34, Grande Rue – 14 123 FLEURY-SUR-ORNE, est désignée comme responsable du projet. La personne ressource représentant le maître d'ouvrage est Monsieur Olivier CAPPELLE, Directeur Urbanisme et Aménagement, domicilié à l'adresse ciavant – courriel : <u>o.cappelle@foncim.fr</u>

Monsieur Alain ESTEVE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND (siège de l'enquête)	 Le samedi 25 mars 2023 de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête); Le mercredi 5 avril 2023 de 9h00 à 12h00; Le mardi 25 avril de 9h00 à 12h00 (Clôture de l'enquête)
BAYEUX INTERCOM	– Le mercredi 19 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeable gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse: http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html et sur le site de la société "PREAMBULES "indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de l'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, objet de cette demande.

Le président de l'EPCI Bayeux Intercom est compétent pour les décisions portant sur la demande des 3 permis d'aménager.